Environnement Canada Environment Canada

www.ec.gc.ca

Sources des données et méthodes de l'indicateur sur les pratiques de pêches durables

Janvier 2015

Canada

Référence suggérée pour ce document : Environnement Canada (2015) Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Sources des données et méthodes de l'indicateur sur les pratiques de pêches durables. Consulté le *jour mois année*. Disponible à : www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=fr&n=89945D6B-1.

ISBN : 978-0-660-23148-8
N° de cat. : En4-144/34-2015F-PDF

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement Canada
Informathèque
10, rue Wellington, 23e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-997-2800
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Télécopieur : 819-994-1412
ATS : 819-994-0736
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photos : © Environnement Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement, 2015

Also available in English

1. Introduction

L'indicateur sur les pratiques de pêches durables (www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=893AB9F4-1) fait partie du programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) (www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=47F48106-1) qui fournit des données et des renseignements afin d'évaluer le rendement du Canada à l'égard d'enjeux clés en matière de durabilité de l'environnement. Cet indicateur est aussi utilisé pour mesurer les progrès relatifs aux objectifs et cibles de la Stratégie fédérale de développement durable (www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=CD30F295-1).

Le maintien à long terme de la valeur écologique, sociale et économique des stocks de poissons exige un contrôle de la récolte afin d'éviter la surexploitation. Pêches et Océans Canada (MPO), en partenariat avec l'industrie, met en œuvre des plans, des politiques et des programmes afin de protéger les stocks, contribuer à la viabilité à long terme et assurer l'allocation et la distribution équitable des surplus récoltables entre les personnes qui dépendent de la ressource, conformément à l'approche de précaution.[1] L'indicateur sur les pratiques de pêches durables mesure la conformité avec les limites de récolte comme une mesure des pressions exercées sur les stocks de poissons sauvages.

Les limites de récolte fixées peuvent être dépassées en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris la courte durée des pêches concurrentielles et les prises accessoires imprévues.[2] Le suivi des pêches est effectué par Pêches et Océans Canada et des mesures correctives sont prises pour remédier à des situations lorsqu'elles surviennent. Ces mesures comprennent la mise en œuvre de moratoires sur les pêches lorsque nécessaires, ainsi que l'ajustement des limites de récolte afin de s'assurer que la conservation n'est pas compromise. La conciliation de quotas est aussi mise en place pour la plupart des stocks et prévoit que le dépassement du quota d'un stock d'une année est déduit de la limite de récolte établie pour l'année suivante.

2. Description et logique de l'indicateur sur les pratiques de pêches durables

2.1 Description

Les stocks sont des sous-populations d'une espèce de poissons ou d'autres animaux marins, pour lesquels des facteurs comme la croissance, le recrutement, la mortalité naturelle et la mortalité par pêche sont les seuls facteurs significatifs permettant de déterminer la dynamique des populations. D'autres facteurs comme l'immigration et l'émigration sont considérés comme négligeables. Un stock de poisson peut être géré comme étant une unité.

L'indicateur sur les pratiques de pêches durables compare les taux de récoltes avec les limites de récolte établies. Ces limites sont fondées sur des informations scientifiques, ce qui nous permet de constater directement si nous gérons l'utilisation de ces ressources à l'intérieur des limites de l'écosystème.

L'indicateur sur les pratiques de pêches durables a deux éléments:

---

[1] Pêches et Océans Canada (2009) Un cadre décisionnel pour les pêches intégrant l'approche de précaution. Consulté le 11 juillet 2014. Disponible à : www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/peches-fisheries/fish-ren-peche/sff-cpd/precaution-fra.htm.

[2] Les « prises accessoires » constituent les prises qui ne sont pas l'espèce cible. Elles sont capturées de façon accidentelle pendant les activités de pêche.

Niveau d'exploitation de référence – Qui indique le niveau maximal durable de la récolte identifié pour un stock; et

Niveau de récolte actuel – Qui indique si la récolte actuelle était au-dessus, égale ou inférieure au niveau maximal durable de la récolte identifié. La récolte inclut les prises accessoires, autant celles qui sont conservées que celles qui sont retournées à l'eau.

Là où des niveaux d'exploitation de référence ont déjà été établis en tant que composantes de l'approche de précaution, l'indicateur mesure si la récolte est supérieure, égale ou inférieure au niveau d'exploitation de référence établi. Dans le cas des stocks pour lesquels des niveaux d'exploitation de référence ne sont pas encore établis, l'indicateur mesure si les stocks sont récoltés à l'intérieur des niveaux établis[3] par Pêches et Océans Canada.[4]

Le dépassement des quotas mène à des mesures correctives pour éviter la perte de stocks de poissons. L'ajustement des limites de récolte est appelée la **conciliation de quotas**, qui prévoit que le dépassement du quota d'un stock au cours d'une année est déduit de la limite de récolte établie pour l'année suivante.

2.2 Logique

Les pêches doivent toujours effectuer une récolte égale ou inférieure aux limites établies afin d'éviter la surpêche. Deux types de limites de prises existent. Traditionnellement, les niveaux de récolte annuels étaient établis sur la base d'informations scientifiques et économiques et des consultations avec les parties prenantes et étaient approuvés par le ministre de Pêches et Océans Canada. Pour un nombre toujours plus grand de principaux stocks, une approche de précaution[5] formelle est mise en œuvre. Il s'agit d'une approche basée sur les risques, plus rigoureuse, commune à tous les stocks, qui inclue l'utilisation d'un niveau d'exploitation de référence pour évaluer si les récoltes sont durables. L'approche de précaution exige qu'une stratégie de récolte pour une pêche donnée comporte un ensemble de composantes normalisées (points de référence et règles de décision pour la pêche, etc.).

2.3 Changements récents à l'indicateur

La source de données de cet indicateur, la Liste de contrôle des pêches, a été révisée au fil du temps afin d'en améliorer l'utilité en tant qu'outil de gestion. En 2011, la Liste de contrôle des pêches et l'ensemble des principaux stocks pris en compte ont été finalisés pour la période 2011-2014, ce qui permet une comparaison entre les années.

Un ensemble standard de 155 stocks identifié en 2011 est maintenant évalué à l'aide de la Liste de contrôle des pêches et sera utilisé au moins jusqu'en 2014 pour assurer l'uniformité des rapports. Tous les stocks rencontrant les critères des « grands stocks » en 2011 sont inclus et aucun autre stock n'a été ajouté en 2012 ou en 2013. Cependant, l'aiguillat a été déplacé du groupe des grands poissons pélagiques au groupe des poissons de fond afin d'être cohérent avec les Plans de gestion intégrée des pêches.

Les résultats des années précédentes ont été révisés et les critères concernant la classification de la récolte par rapport aux niveaux d'exploitation de référence ont été renforcés. Ceci a mené

---

[3] Pêches et Océans Canada (2014) Décisions dans la gestion des pêches. Consulté le 11 juillet 2014. Disponible à : www.dfo-mpo.gc.ca/decisions/index-fra.htm.

[4] Les niveaux approuvés sont déterminés par Pêches et Océans Canada sur la base des meilleures informations et connaissances disponibles sur la biologie, l'économie et les aspects sociaux liés à un stock donné.

[5] Pêches et Océans Canada (2009) Un cadre décisionnel pour les pêches intégrant l'approche de précaution. Consulté le 11 juillet 2014. Disponible à : www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/peches-fisheries/fish-ren-peche/sff-cpd/precaution-fra.htm.

à une baisse des estimations du nombre de stocks exploités à l'intérieur des niveaux d'exploitation de référence.

3. Données

3.1 Source des données

Les données sont tirées de la Liste de contrôle des pêches version 4. La Liste de contrôle des pêches est un outil interne d'autodiagnostic qui offre un examen systématique des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de conservation et d'utilisation durable. D'autres données sont tirées de la même Liste de contrôle pour générer l'indicateur sur l'État des principaux stocks de poissons (www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=1BCD421B-1).

Pêches et Océans Canada présente annuellement un rapport sur la gestion des grands stocks de poissons. Les résultats fournissent aux gestionnaires des pêches des évaluations complètes des taux de prises des poissons, des prises accessoires, des impacts écologiques, et de la consultation avec les parties prenantes et comprend les impacts des pêches commerciales, récréatives et autochtones. Ces données fournissent un portrait ponctuel qualitatif d'un stock pour une certaine période, saisissant de quelle façon une pêche aborde une gamme de facteurs considérés nécessaires pour une gestion durable. Les données donnent aussi une indication des progrès réalisés dans l'implantation des politiques de pêches durables du ministère.[6]

3.2 Couverture spatiale

À l'échelle nationale, pour tous les grands stocks de poissons.

3.3 Couverture temporelle

La Liste de contrôle des pêches est préparée annuellement depuis 2007. Les questions composant la Liste de contrôle ont été peaufinées au cours de cette période, ce qui fait que les données d'avant 2011 ne sont pas exactement comparables. Depuis 2011, la Liste de contrôle des pêches a été finalisée et sera maintenue pour au moins quatre ans (2011-2014), permettant ainsi des comparaisons au fil du temps.

3.4 Exhaustivité des données

Les 155 principaux stocks sont inclus dans la Liste de contrôle des pêches pour les années 2011 à 2013.

Les principaux stocks sont identifiés par les gestionnaires régionaux et comprennent tous les stocks qui répondent à au moins un des critères suivants:

- ont une valeur annuelle supérieure à 1 million de dollars au débarquement;
- ont un poids annuel supérieur à 2000 tonnes au débarquement;
- font l'objet d'un Plan de gestion intégrée des pêches (www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/peches-fisheries/ifmp-gmp/index-fra.htm);
- sont hautement migratoires ou sont des stocks transfrontaliers gérés à l'échelle internationale;
- ont été évalués par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) (www.cosewic.gc.ca/fra/sct5/index_f.cfm) comme étant préoccupants et sont assujettis à une pêche ciblée; et/ou
- sont jugés d'une importance régionale.

---

[6] Pêches et Océans Canada (2009) Cadre pour la pêche durable. Consulté le 11 juillet 2014. Disponible à : www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/peches-fisheries/fish-ren-peche/sff-cpd/overview-cadre-fra.htm.

Ces stocks comprennent des poissons à nageoires, mollusques, mammifères marins et autres invertébrés marins.

3.5 Actualité des données

Les données de la Liste de contrôle des pêches sont comptabilisées pour l'année précédente avant le 1er avril. L'indicateur est présentement à jour à la fin de 2013. « L'année » est définie de façon variable, selon les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche des stocks individuels et peut ne pas correspondre exactement à l'année civile.

4. Méthodes

L'indicateur sur les pratiques de pêches durables est une simple tabulation des stocks permettant de déterminer si les niveaux de récolte sont dans les limites des niveaux d'exploitation de référence, dans d'autres limites de récolte, ou au-dessus des limites de récolte.

Le **niveau d'exploitation de référence** est une approche permettant de déterminer le taux de prélèvement maximal acceptable. Le taux de prélèvement représente le rapport de tous les prélèvements effectués par l'homme et la taille totale du stock exploitable. Le niveau d'exploitation de référence est déterminé lorsqu'il y a suffisamment de données historiques sur la productivité des stocks pour permettre d'évaluer ces niveaux de façon analytique. Il est ajusté en se basant sur l'abondance du stock et son emplacement dans les trois zones d'état des stocks définis dans la politique fédérale (i.e., zone saine, zone de prudence et zone critique; voir l'indicateur sur l'État des principaux stocks de poissons (www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=1BCD421B-1) pour de plus amples renseignements concernant l'état des stocks). Avec cette approche, les gestionnaires indiquent si le taux de prises est supérieur ou inférieur au niveau de référence.

Toutes les composantes de l'approche de précaution n'ont pas entièrement été mises en œuvre pour tous les stocks et il y a plusieurs différentes mesures de gestion des pêches en place. Ces mesures dépendent des espèces, de la zone, de l'équipement utilisé, des saisons, des évaluations des stocks, ainsi que d'autres facteurs.

Les taux de prélèvement permis, que le niveau d'exploitation de référence ait ou n'ait pas été établi, sont déterminés par Pêches et Océans Canada à partir d'évaluations scientifiques, de la condition des stocks et de considérations économiques et sociales. L'objectif global demeure toujours la conservation, des pratiques de pêche responsables et durables et une distribution équitable de la ressource entre les groupes d'utilisateurs.

Les groupes de stock utilisés pour établir cet indicateur sont les mammifères marins, les salmonidés, les poissons de fond, les grands poissons pélagiques, les petits poissons pélagiques, les crustacés (crabes, homards, crevettes), les mollusques et autres. Chaque groupe comprend des espèces ayant des caractéristiques de cycle biologique similaires. Par exemple, les poissons de fond passent leur vie adulte sur le fond ou près du fond de l'océan. Les mêmes regroupements sont utilisés pour l'indicateur sur l'état des principaux stocks de poissons (www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=1BCD421B-1).

5. Mises en garde et limites

- La Liste de contrôle des pêches a été amorcée en 2007. Un certain nombre de modifications ont été apportées durant l'élaboration du programme. Spécifiquement, les stocks compris dans le programme de la Liste de contrôle ont été modifiés et les questions ont été révisées. Une liste normalisée des stocks et des questions de la Liste de contrôle ont été établies en 2011. Des comparaisons d'une année à l'autre sont possibles entre les résultats de 2011, 2012 et 2013, mais pas avec les années précédentes.
- La Liste de contrôle des pêches est complétée à l'aide des meilleurs renseignements disponibles. Étant donné les défis et les dépenses entourant le suivi de poissons en déplacement dans d'immenses étendues, des renseignements complets ne sont pas toujours facilement disponibles.

- La Liste de contrôle des pêches résume les renseignements portant sur une grande variété d'espèces, de régimes de gestion, de types de pêche, de régions géographiques et de contextes socio-économiques. Les résultats devraient toujours être interprétés dans cette optique.
- Pour la plupart des stocks, incluant les poissons de fond, la conciliation de quotas est mise en place pour les stocks où il y a un dépassement saisonnier des quotas. Les transferts en cours de saison permettent que des échanges soient effectués entre les titulaires de permis, soit que le dépassement du quota d'un pêcheur soit appliqué au quota non utilisé d'un autre pêcheur. Lorsque les transferts en cours de saison ne sont pas suffisants pour couvrir les dépassements de quotas, le dépassement est déduit de la limite de récolte établie pour l'année suivante.

6. Références et lectures complémentaires

6.1 Références

Pêches et Océans Canada (2009) Un cadre décisionnel pour les pêches intégrant l'approche de précaution. Consulté le 11 juillet 2014. Disponible à : www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/peches-fisheries/fish-ren-peche/sff-cpd/precaution-fra.htm.

Pêches et Océans Canada (2014) Décisions dans la gestion des pêches. Consulté le 11 juillet 2014. Disponible à : www.dfo-mpo.gc.ca/decisions/index-fra.htm.

Pêches et Océans Canada (2009) Cadre pour la pêche durable. Consulté le 11 juillet 2014. Disponible à : www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/peches-fisheries/fish-ren-peche/sff-cpd/overview-cadre-fra.htm.

6.2 Lectures complémentaires

Pêches et Océans Canada (2009) Gestion de la ressource. Consulté le 11 juillet 2014. Disponible à : www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/peches-fisheries/index-fra.htm.

www.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :
Environnement Canada
Informathèque
10, rue Wellington, 23e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800
Télécopieur : 819-994-1412
ATS : 819-994-0736
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca